

COMPTES RENDUS

-

Armand Colin | « Histoire, économie & société »

2019/4 38e année | pages 127 à 137

ISSN 0752-5702

ISBN 9782200932411

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2019-4-page-127.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

COMPTES RENDUS

Françoise Hildesheimer, Monique Morgat-Bonnet, *Le Parlement de Paris. Histoire d'un grand corps de l'État monarchique XIII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2018, 830 p.

À ceux que le Parlement de Paris effraie en raison de ses archives pléthoriques et de son fonctionnement complexe, voilà un ouvrage indispensable, qui leur permettra de mieux le comprendre et de lever nombre d'appréhensions. Le Parlement de Paris, rappelons-le, exerce, dans son ressort, la justice souveraine du roi en dernière instance par la procédure de l'appel. Ses archives, arrêts et plaidoiries, sont conservées aux Archives nationales, du règne de Louis IX jusqu'à la Révolution.

La grande originalité de ce livre réside dans le fait qu'il débute avec la monarchie, à la période franque, bien avant même les premières archives de la cour de justice, datant du XIII^e siècle. Il est connu que cette cour de justice est issue de la *Curia regis* des premiers capétiens, mais qui sait qu'elle est le résultat d'un long processus qui remonte aux assemblées des rois mérovingiens ?

L'ouvrage est divisé par règne, ce qui peut paraître classique et scolaire. Chaque chapitre commence par un résumé du règne en quelques paragraphes, véritable tour de force dans l'effort de synthèse. Cette courte présentation est indispensable parce qu'elle permet d'avoir à l'esprit le contexte politique et militaire de chaque règne, et d'appréhender ainsi son influence sur l'action de chaque roi. Car ce découpage poursuit un but précis et convaincant : il est destiné à montrer combien le roi joue un rôle personnel essentiel dans ses relations avec les justiciables et avec les hauts magistrats qui exercent la justice en son nom.

Cette présente histoire du Parlement de Paris est une histoire du roi justicier, avec ses avancées, ses reculs, inscrits dans une volonté forte et jamais démentie d'apporter la justice et la paix. Malgré les aléas, on distingue une certaine continuité faite d'obstination, de ténacité.

Il est passionnant de suivre les vicissitudes de cette construction, présentées dans un récit vif et dense !

Cette histoire est le produit d'une écriture à deux mains : une juriste, ingénieur au CNRS, spécialiste du Parlement médiéval, une historienne, spécialiste de la France d'Ancien Régime et ancienne responsable du fonds du Parlement aux Archives nationales. Les premiers siècles de cette étude révèlent le rôle déterminant joué par le droit et la procédure, trop souvent négligé dans les études sur cette institution judiciaire. Ce rôle a déjà été souligné par Jean Hilaire pour le règne de Louis IX, qui a finement décrit le processus d'apparition de l'État de droit. Il est confirmé et amplifié avec brio par les auteurs.

Quel est l'enseignement principal de cette approche juridique ? Grâce aux ordonnances royales généralisant la procédure d'appel et d'enquête par écrit, les hauts magistrats du roi, en exerçant la justice, vont affirmer les droits du roi, et ainsi instaurer, lentement mais sûrement, la souveraineté royale. De quelle manière ? En défendant le bien commun, en condamnant par leurs arrêts les guerres privées entre nobles, en étant le conseil du roi, rôle d'autant plus important dans les périodes troublées (invasions, guerres civiles), etc.

Au fil du temps long du Parlement, le droit se fait moins présent, moins prégnant. Il est en quelque sorte relayé par la politique dont le poids se fait de plus en plus lourd, d'où il ressort une constante remise en cause de l'idée communément admise selon laquelle le Parlement se serait opposé à un monarque en quête d'absolutisme. Cette nouvelle perspective historiographique n'est pas le moindre atout de cet ouvrage.

À la fin de l'ouvrage, le lecteur dispose d'un chapitre très utile, bizarrement intitulé « Épilogue », dans lequel est présentée une histoire spatiale du Parlement, installé dans le Palais de la Cité, qui a le mérite de rassembler des informations dispersées dans diverses

publications. On y trouve également, gageure suprême, une description simple du fonctionnement procédural de la haute cour de justice, résultat de connaissances parfaitement maîtrisées. L'ouvrage s'achève sur notre époque pour montrer tout ce que le droit actuel doit à cette longue construction, un héritage trop souvent oublié.

Pour le bonheur du lecteur, ce livre est écrit dans un style fluide et simple. Truffé d'informations, il ne se départit jamais d'un constant souci pédagogique. Il est l'aboutissement d'un travail que l'on devine de longue haleine. Le choix chronologique sur le long terme, inscrivant la vie de l'institution dans le temps plus ou moins court des règnes, a cette immense vertu de nous faire prendre conscience de la continuité de l'Histoire mais aussi de l'imbrication étroite du droit, de la société, de la religion et de la politique. Cet opus volumineux, dont la vaste ambition est d'englober une longue historiographie mais aussi de mettre en valeur une documentation originale d'archives, a tout pour devenir un ouvrage de référence.

Sylvie Daubresse

Jean-François Labourdette, *Charles IX, un roi dans la tourmente des guerres civiles (1560-1574)*, Paris, Honoré Champion, 2019, 565 p.

Après avoir étudié dans le détail la politique extérieure du royaume de France durant la majorité de Charles IX (*Charles IX et la puissance espagnole. Diplomatie et guerres civiles (1563-1574)*, H. Champion, 2013), J.-Fr. Labourdette propose dans cet ouvrage la seconde partie de son diptyque sur celui qui reste pour beaucoup le roi de la Saint-Barthélemy. L'objectif du livre est bien sûr d'aller au-delà de cette image d'Épinal et d'appréhender avec finesse les différentes périodes du règne sans éviter la tragique nuit d'août 1572, mais sans non plus tout relire à son aune. Le règne et l'ouvrage sont donc découpés en quatre époques : « l'enfant-roi otage des partis (1560-1566) » – il s'agit en réalité d'un court prologue d'une trentaine de pages –, « le roi de guerre (1566-1570) », « le roi de concorde (1570-1572) » et « le roi de tragédie (1572-1574) ».

Les deux livres, celui de 2013 et celui de 2019, ne constituent donc pas une biographie

au sens propre du terme puisque leur objet n'est pas tant la vie de Charles IX que son action politique. J.-Fr. Labourdette s'intéresse en particulier à la question de l'autonomie du jeune Valois vis-à-vis de sa mère et de ses conseillers, de façon à savoir si la politique menée par la monarchie est vraiment la sienne ou celle de son entourage et, si elle l'est, à partir de quand. Au travers des deux ouvrages, J.-Fr. Labourdette apporte une réponse clairement positive à cette question, et ses choix d'écriture le disent bien, qui font clairement de Charles IX le sujet agissant du récit. L'introduction de *Charles IX. Un roi dans la tourmente des guerres civiles* met en outre en avant la volonté de « laiss[er] la parole à Charles IX lui-même » (p. 9) ; J.-Fr. Labourdette s'appuie en effet sur un dépouillement remarquable des fonds de la Bibliothèque nationale de France et dispose donc d'une part substantielle de la correspondance active et passive du souverain, aujourd'hui encore bien méconnue et dont on ne peut que souhaiter l'édition prochaine.

Par l'emploi de ces sources, par la minutie des analyses ou encore par la prise de position tranchée en faveur d'une action politique autonome, cet ouvrage – comme le précédent déjà – constitue un apport précieux à la connaissance du règne de Charles IX, lequel fait l'objet ces dernières années, à la suite des travaux de Denis Cruzet, d'un regain d'intérêt bienvenu : on peut par exemple penser à Jérémie Foa, *Le Tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572)* (PULIM, 2015).

Matthieu Gellard

Charlotte de Castelneau-L'Estoile, *Páscoa et ses deux maris. Une esclave entre Angola, Brésil et Portugal au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2019, 303 p.

Dans ce beau livre, C. de Castelneau-L'Estoile retrace le parcours de Páscoa Viera, une esclave née à Massangano, en Angola, vers 1660, qui fut forcée de partir pour le Brésil en 1686 et finalement envoyée de Salvador de Bahia à Lisbonne en 1700 pour y être jugée par le Saint-Office. À partir des sources inquisitoriales, l'auteure s'attache à reconstituer l'histoire de cette esclave dénoncée par son maître en 1693 pour bigamie : elle s'est en effet mariée en 1688 au Brésil avec Pedro Arda, esclave du même maître, avec qui elle a eu

deux enfants, alors qu'elle s'était déjà mariée en Angola en 1676, selon les règles du concile de Trente, avec un autre esclave, Aleixo, lequel était toujours vivant. C. de Castelnau-L'Estoile reconstruit ce procès dans toutes ses ramifications, à commencer par les investigations préalables à l'échelle de l'Atlantique, et plus largement celle de l'Inquisition, celle des sociétés esclavagistes et catholiques brésiliennes et angolaises, et de leurs relations, et celle des conditions de vie quotidiennes et intimes des esclaves dans l'empire portugais.

La réussite du projet tient aussi aux choix de construction qui rendent le récit captivant. L'ouvrage suit en effet les différentes étapes de la procédure inquisitoriale – la dénonciation (chap. 1), l'enquête judiciaire (chap. 2-5) et le procès (chap. 6-8), chaque chapitre ouvrant sur un ou plusieurs développements beaucoup plus larges – et laisse le lecteur, comme cela a été le cas de l'historienne déchiffrant les feuillets du procès aux archives nationales portugaises, attendre et attendre encore que Páscoa Viera prenne la parole...

Le pari et les défis de C. de Castelnau-L'Estoile sont donc ceux de la *microstoria* et ils font évidemment penser à ceux de Carlo Ginzburg (*Le Fromage et les Vers*, Flammarion, 2019 [1976]) : reconstituer l'univers social dans lequel évoluait cette actrice anonyme soudain mise en lumière, tout en prenant garde aux déformations induites par une source qui a le mérite exceptionnel de renfermer les retranscriptions des propos tenus sur elle-même par Páscoa Viera et de permettre ainsi d'accéder à une figure de l'histoire normalement condamnée au silence et à l'obscurité.

La force et l'actualité de la démarche microhistorique apparaissent sans conteste dans ce livre, d'autant qu'il la fait dialoguer avec l'histoire du genre et l'histoire coloniale et impériale, ce qui, dans l'historiographie française, n'est pas si courant... La microhistoire permet enfin de faire autrement l'histoire de l'esclavage et, comme l'écrit C. de Castelnau-L'Estoile, de « restituer aux esclaves l'humanité qui leur était déniée par la marchandisation et la réduction à la condition de "pièces" [...]. S'intéresser aux esclaves en tant qu'hommes et femmes n'est pas ignorer leur esclavage, mais consiste à chercher à voir, dans les interstices de la documentation, comment ces individus

ont pensé et agi, en dépit des contraintes qu'ils subissaient » (p. 270-271).

Matthieu Gellard

Thomas Le Roux (dir.), *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance, fin XVII^e-début XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 346 p.

Avec cet ouvrage constitué de 14 textes inédits, Thomas Le Roux dévoile le dernier pan d'un ambitieux programme de recherche, engagé en 2010, sur l'histoire comparée entre la France et l'Angleterre des risques et des accidents industriels depuis le XVII^e siècle. Il complète ainsi et prolonge en particulier un numéro spécial du *Mouvement social*, paru en 2014 sous le titre « L'émergence du risque industriel (Grande-Bretagne, France) XVIII^e-XIX^e siècles ».

La discussion se poursuit donc ici sur la façon d'appréhender par l'histoire la notion contemporaine de risque industriel sur une période bien plus étendue que celle à laquelle Ulrich Beck a habitué ses lecteurs. Sa thèse désormais bien connue sert en quelque sorte de point de vue dans l'ouvrage pour sa critique et sa révision en une histoire longue du risque. Ce recueil d'études de cas y contribue.

Cette critique de la thèse de Beck est cadrée par un dialogue entre Thomas Le Roux, avec son introduction manifeste « Pour une histoire longue des risques industriels », et Christopher Sellers, à travers son texte « À l'aube du risque moderne : comment les régimes du risque sont devenus industriels », contribution à considérer non seulement comme conclusion très fournie du livre, mais aussi comme invitation à poursuivre une histoire industrielle plus étendue de la société dite du risque. La modernité réflexive tant invoquée aujourd'hui afin de se prémunir des dangers industriels présents et futurs s'avère à la lecture de cet ouvrage devoir se construire aussi et surtout à partir d'une histoire pouvant remonter au XVII^e siècle.

Sellers rappelle que Beck considère comme de l'ordre de la rupture historique les formes d'attention accrue des sociétés occidentales portée à la prolifération des risques d'origine humaine depuis la dernière guerre mondiale, la société du risque se substituant de cette façon à la société de classes. Elle serait devenue le témoignage, sinon la démonstration,

d'une modernité nouvelle, caractérisée par sa capacité à la réflexivité sur ces questions.

Les études de cas réunies dans cet ouvrage contrarient cependant cette idée d'un temps restreint, clairement délimité, du risque, d'une mutation des sociétés occidentales et industrielles par l'émergence d'une conscience collective du risque. Elles invitent au contraire à déborder résolument le cadre conceptuel tel que posé par la théorie de la « société du risque ». Attentifs aux contextes, aux lieux et aux temporalités de son émergence, les auteurs mettent ainsi en évidence des registres d'existence, d'administration et de régulation qui contredisent la seule vision d'une rupture.

Si société du risque il y a, elle présente alors bien des formes précoces et variables d'existence, jusque dans les temps précédant la première industrialisation, voire au sein même des périodes dites pré-industrielles. De l'ancien Régime à la société industrielle « classique », du milieu du XIX^e au début du XX^e siècle, en passant par la phase de rationalisation administrative engagée avec la Révolution, Sellers rappelle qu'un long travail de différenciation des risques s'opère afin de rendre acceptables certains d'entre eux, qu'en matière de régulation ou de dérégulation des risques des mises en scène du péril industriel sont nécessaires pour permettre aux risques ce passage du champ de la justice pénale à la sphère d'une gestion administrative des droits et devoirs de chacune des parties prenantes, que l'industrie s'impose de cette façon jusqu'au cœur des villes, qu'elle se rend indispensable jusque dans les campagnes.

La naturalisation du risque industriel prend ainsi bien des aspects qu'aborde de différentes façons ce livre. Elle emprunte de multiples voies sociotechniques de minimisation sinon de valorisation sur lesquelles reviennent à leur manière les auteurs. En variant les échelles d'analyse des formes prises par l'industrialisation ici et ailleurs, ils et elles font émerger au fil de la lecture la fabrication conjointe des dangers, de la vulnérabilité, des prises de conscience du risque industriel, de son expertise, de ses paysages et du progrès, de ses scènes pour la controverse et de ses arènes pour la négociation, de leurs registres d'objectivation jusqu'à la naturalisation de l'industrie par celle de ses risques. Si l'ouvrage se termine

par un plaidoyer de Sellers invitant à emprunter comme lui les voies d'une analyse par les régimes industriels du risque plutôt que par la théorie de la société du même nom, il est surtout un bel exercice de mise en perspective de cette dernière sur le long terme au travers de cas d'étude variés et très bien documentés.

Michel Letté

Eugénie Briot, *La Fabrique des parfums. Naissance d'une industrie de luxe*, Paris, Vendémiaire, 2015, 410 p.

La lecture de *La Fabrique des parfums. Naissance d'une industrie de luxe* est une immersion dans l'univers olfactif de la société du XIX^e siècle. Fruit d'une thèse de doctorat soutenue en 2008, l'ouvrage d'Eugénie Briot se place au carrefour d'une approche d'histoire technique, sociale et culturelle qui aborde une filière française, principalement parisienne, en pleine expansion au cours de ce siècle. Entre 1810 et 1900, le chiffre d'affaires de la parfumerie est en effet multiplié par 40. C'est dire le dynamisme d'un secteur qui interroge à la fois le développement de la fabrication et l'essor des usages de produits dont la consommation n'est pas indispensable.

Dans un siècle de transformations industrielles majeures, marqué par l'affirmation d'une société où tout le monde consomme un peu plus, cette histoire de la parfumerie propose de saisir les enjeux du paraître à travers l'imaginaire social du parfum, la mise en place des règles de l'élégance olfactive et la diffusion sociale des modes.

Par cette approche, la question du statut des produits de parfumerie est directement posée en démontrant l'émergence d'une offre de plus en plus fournie. Qu'il s'agisse d'identifier les changements des facteurs scientifiques et techniques qui restructurent l'industrie du secteur ou bien les stratégies que les parfumeurs parisiens mettent en œuvre sur le terrain de la mercatique, l'éventail des gammes de parfums s'élargit pour conquérir des clientèles au pouvoir d'achat varié. Derrière cette tendance à la démocratisation d'un produit de superflu, Eugénie Briot analyse les jeux de recomposition d'une offre de plus haut de gamme, caractérisée par l'émergence d'une image de luxe.

Pour le faire, elle a mobilisé un large corpus de sources composé de rapports des diverses expositions nationales et universelles, de traités de parfumeurs, de sources d'entreprises, de journaux professionnels, de publicités et de presse féminine, dont le point fort réside dans une sélection de textes littéraires particulièrement étoffée.

L'ouvrage se structure en onze parties thématiques dont les titres, parfois peu explicites, trahissent la richesse des démonstrations proposées. Si les trois premiers chapitres (« Philtre et offrande, remède et poison », « Mythologies », « L'odor di Femina ») traitent de l'imaginaire du parfum, les quatre suivants (« Une industrie nationale », « La chimie des élégances », « La fabrique des vapeurs », « Les vapeurs de la fabrique ») portent sur le cœur de la production. Les quatre derniers enfin (« La morale des apparences », « À fleur de peau », « La poésie du commerce », « Fiat luxe ») s'attachent à la distribution sociale et commerciale des produits. Un cahier iconographique central, un chapitre de notes en fin d'ouvrage et une bibliographie complètent utilement l'ensemble. On regrettera néanmoins l'absence d'un inventaire systématique des sources utilisées.

On retiendra de cet ouvrage plusieurs apports essentiels. Il nous apporte une contribution tout à fait remarquable à la compréhension, à partir d'un secteur et de ses produits, de l'évolution d'un marché de consommation.

Les produits de parfumerie sont bien le fruit d'une époque et d'une civilisation. À ce titre, le XIX^e siècle, siècle du faux et du succédané par excellence, voit s'affirmer l'essor d'essences de synthèse. L'innovation de matière participe de cette évolution, tracée par Alain Corbin, caractérisée par le contrôle et la maîtrise des apparences olfactives. Dans le cercle mondain, se parfumer est conçu et perçu comme un acte de courtoisie faisant partie d'un code social qui ne tarde pas à être peu à peu imité dans l'ensemble de la société.

En repérant les transformations de la filière de fabrication, Eugénie Briot décrypte avec finesse les phénomènes de recomposition de l'offre à partir des essences de synthèse qui permettent une baisse des coûts de fabrication et transforment la hiérarchie des senteurs à la mode. La chimie reconditionne directement les goûts : l'ionone à odeur de violette, la vanilline,

l'héliotropine ou bien le terpinéol à odeur de lilas, ou encore le musc artificiel sont autant de molécules de synthèse qui façonnent de nouveaux rapports aux produits. L'appropriation par le plus grand nombre oblige l'élite à adopter d'autres senteurs dans un souci de démarcation et de distinction sociale. Encore faut-il nuancer. N'étant plus contraint par le coût exorbitant de certaines essences naturelles, le parfumeur se fait plus audacieux dans la création de nouveaux jus dont les prix demeurent remarquablement stables au cours du siècle. De fait, la fabrique industrielle du parfum n'entraîne pas la dépréciation des produits odorants. Au contraire, Eugénie Briot nous convainc que le parfum est aussi et peut être surtout affaire d'image. En abordant l'ensemble des pratiques mercatiques déployées par les parfumeurs pour promouvoir leurs produits et cibler leurs clientes, elle contribue à démontrer que le jus n'est rien sans le supplément d'âme qu'ils leur donnent. La valorisation se joue sur le flaconnage, l'identité réelle ou sublimée du fabricant et sur la référence à Paris qui jouit déjà pour ses articles de mode et de fantaisie d'une renommée internationale. La distribution est tout aussi cruciale en se jouant dans des espaces dédiés ainsi qu'en témoignent les catalogues des parfumeries, des bazars de parfumerie ou des grands magasins. À travers cette démonstration, on peut s'interroger sur la difficulté à cibler socialement les clients et les circuits commerciaux qui leur seraient réservés.

On comprend dès lors comment, progressivement, le parfum se hisse au rang des produits de luxe qui triomphent sur une large échelle dès le Second Empire et qui participent de cette division internationale du travail où la France mise sur des exportations de biens de consommation de qualité. En examinant les racines de l'essor industriel et les stratégies de positionnement de la parfumerie, l'analyse menée par Eugénie Briot préfigure bien l'évolution du siècle suivant : le parfum de luxe échappe au parfumeur pour tomber dans l'escarcelle des grands couturiers, la part de rêve l'emporte désormais sur l'usage du produit.

Nadège Sougy

Olivier Forcade, *La Censure en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Fayard Histoire, 2016, 473 p.

Au-delà du fait que ce livre s'inscrit dans la vague de publications marquant le Centenaire de la Grande Guerre, O. Forcade fait assurément œuvre utile en reprenant le lourd dossier constitué pour son doctorat (1999). Après la thèse de Stéphane Audoin-Rouzeau soutenue en 1984 (*14-18, les combattants des tranchées : à travers leurs journaux*, Armand Colin, 1986), celle d'Annick Cochet (*L'opinion et le moral des soldats en 1916 d'après les archives du contrôle postal*, 1986), O. Forcade apporte ainsi sa propre contribution à l'histoire de l'opinion publique initiée par son directeur de thèse Jean-Jacques Becker. Disons-le d'emblée, l'ouvrage se révèle particulièrement bien informé et ce jusque dans les notes, riches de données biographiques, qui éclairent les profils des principaux protagonistes. L'imposant corpus d'archives mobilisé est parfaitement complété par les notes et mémoires des principaux acteurs, politiques, directeurs de journaux, militaires, hommes de lettres ou de spectacles. Au total donc, une mine de renseignements où s'entrecroisent histoire politique et militaire, histoire de la presse et histoire institutionnelle.

Rappelons que l'entrée en guerre d'août 1914 et la mobilisation générale furent aussitôt marquées par l'établissement de l'état de siège (levé en octobre 1919 seulement) entraînant une restriction des principales libertés fondamentales dont jouissaient alors les citoyens français, et notamment le contrôle de l'information immédiatement considéré comme un enjeu de premier ordre par les pouvoirs politiques et militaires. Dans la précipitation et l'incertitude des premières semaines, il s'agissait pour les promoteurs de la censure de se donner les moyens d'encadrer ce qu'il est convenu d'appeler « l'opinion publique », et plus exactement d'empêcher la propagation de toute nouvelle susceptible d'alarmer les populations et de briser le « bel élan d'août 14 » et « l'union sacrée ». En quelques semaines, l'État mit ainsi en place un « système d'information » (p. 71) mêlant subtilement censure préventive, propagande et renseignement qui au fil du temps devint plus sophistiqué et visa trois cibles : l'opinion publique française, l'opinion extérieure des neutres et des

alliés de l'Entente, l'opinion publique des Empires centraux. La vigilance entendait couvrir toutes les formes d'expression (presse, livres, films, spectacles). Cette loi d'exception (5 août 1914), bien qu'initialement présentée comme une disposition destinée à empêcher toute divulgation d'information d'ordre militaire ou diplomatique, offrit en réalité dès septembre 1914 aux gouvernements une arme de contrôle politique particulièrement efficace pour réduire au silence tous les déviants.

Après le rappel des bases légales sur lesquelles s'appuie le gouvernement de guerre, la mise en place des différents bureaux chargés d'exercer la censure, tant au plan national qu'au plan local, est décrite très précisément ; le dispositif mobilisa près de 5 500 agents alors que les consignes émises constituèrent un corpus de plus de 1 100 préconisations. Au passage, ce dernier chiffre indique en creux l'efficacité relative de la censure, et surtout les divers tâtonnements gouvernementaux, les ajustements successifs, fruits notamment de négociations et de compromis incessants entre autorités civiles et militaires, d'une part, entre ces autorités et les organes de presse – eux-mêmes fortement liés aux milieux parlementaires –, d'autre part. La tonitruante figure de Clemenceau domine alors nombre de débats avant sa prise du pouvoir et un usage spécifique de la censure totalement dédié à son objectif : imposer le silence à tous ses ennemis intérieurs – les pacifistes de toute nature – pour vaincre l'ennemi extérieur.

Une fine approche sociologique du corps des censeurs permet d'infirmier « le procès contemporain de l'incompétence et de l'ignorance des censeurs » (p. 100 et suiv.). Le poids des hommes de lettres, des universitaires (30 % de juristes), des anciens élèves de l'École Libre des Sciences politiques, celui des « écuries » politiques et des réseaux d'amitié et professionnels sont en effet patents. Une telle homogénéité sociale et culturelle n'est évidemment pas sans produire quelques effets d'entre soi et de connivence.

Le dispositif est ensuite largement abordé du point de vue des divers journaux qui y sont confrontés. Pour un certain nombre de journaux majeurs, l'enquête est d'ailleurs approfondie par des focus fort bien renseignés. De l'acceptation patriotique peu ou prou

mâtinée de solides raisons économiques, ou d'arrière-pensées politiques, jusqu'aux différentes formes de résistance et de contournement, c'est ainsi tout le paysage de la presse d'information et politique « sous l'uniforme » qui se dévoile peu à peu sous nos yeux ; d'où il ressort notamment que l'état de guerre et de siège laissa fort peu d'espace aux voix (minoritaires pour ce qui est mesurable) qui, prétendant s'émanciper du carcan de « l'Union sacrée », entendaient contester le choix de la guerre à outrance ; il s'avère que toute initiative en matière de recherche d'une issue pacifique, toute évocation des effectifs et des pertes (p. 157), de Verdun et de la Somme, de la question d'Orient, toute discussion enfin concernant les buts de guerre font l'objet de la plupart des consignes de censure. De tous ces points de vue, l'ouvrage est parfaitement documenté et demeure incontournable sur cette question cruciale.

Toutefois, au-delà de ces aspects documentaires fort utiles, le livre invite aussi à une discussion de portée plus générale. Dès les premières pages, en effet, O. Forcade tient à se positionner en assurant : « *A contrario* d'une interprétation séduisante historiquement mais paresseuse intellectuellement, la censure n'est pas l'instrument d'une dictature » (p. 12) ; voire... O. Forcade insiste également sur ce fait : ce « système », écrit-il, fut non seulement tout à fait assumé par les pouvoirs publics et les autorités militaires, mais également accepté par la plupart des acteurs des médias auxquels se sont joints de nombreux écrivains et intellectuels. Effectivement, c'est sans surprise que nous retrouvons réunis autour du chaudron de la censure et de la propagande l'essentiel des consentants à la guerre. Mais alors, comment peut-on assurer que « l'état d'esprit de la classe politique explique l'acceptation par les Français, mais qui n'en eurent à aucun instant le choix, des mesures de censure en août 1914 » (p. 19) ? Qu'est-ce qui permet à l'auteur d'inférer une telle « acceptation » ? Et puis, quand le système décrit conjugue à ce point censure et propagande, rétention d'information et bourrage de crâne éhonté, s'agit-il bien encore d'un « système d'information » ?

Bien d'autres formulations ressortant du même registre ne laissent pas de surprendre : ainsi l'auteur s'abstient-il de questionner les contours réels de ce qu'il appelle « l'opinion

publique » ; de même, on peut regretter que des expressions telles que « pacte républicain », « valeurs démocratiques » (p. 357) ou « synthèse républicaine » (p. 100) soient reprises telles qu'elles, sans être politiquement et socialement situées, sans être interrogées. L'emploi de ces expressions issues de l'Évangile républicain a sans doute pour finalité de convaincre ceux qui en douteraient que, durant la guerre, la République française demeura une démocratie. Pour ma part, je soutiens qu'en fait ces impensés obscurcissent ce qui mériterait au contraire d'être dévoilé et décrypté, pour hier comme d'ailleurs pour aujourd'hui.

Ceci étant, la conclusion est tout à fait passionnante parce qu'elle interroge les effets, à moyen et long terme, de l'exercice de la censure et de la propagande durant la Première Guerre mondiale. Laboratoire, la Grande Guerre le fut également en ce domaine et, de fait, les gouvernements Daladier et de Vichy n'eurent pas à faire preuve de beaucoup d'imagination. Se pose également la question de savoir si la censure de la presse constitue effectivement un atout dans la guerre. De la Grande Guerre à la guerre du Vietnam, puis de celle-ci aux guerres du Golfe et d'Irak, la question fait toujours débat. Le 5 août 1915, pourtant, dans une lettre adressée à Élie Halévy, le philosophe Alain soutenait l'idée que « la force d'un peuple à la guerre dépend principalement de la liberté de penser qu'il garde »... Au-delà, ce débat, qui demeure lui aussi d'une très grande actualité, interroge la défiance des élites à l'égard du reste de la population, et les doutes que les premières entretiennent à loisir sur la capacité à réagir, la compétence politique et le patriotisme de la seconde.

Frédéric Rousseau

Renaud Meltz, *Pierre Laval : un mystère français*, Paris, Perrin, 2018, 1226 p.

Renaud Meltz livre sur ce personnage honni de l'histoire française, Pierre Laval, une biographie monumentale, très documentée et riche en détails. Il n'omet aucun des aspects de la vie de son sujet, homme privé et homme politique, dont la présence est rendue très réelle : il est souvent question de son énergie, de la puissance ou de la violence qu'il dégage, de ce physique particulier, perçu comme laid par nombre de ses contemporains, mais comme

sédaisant selon ses proches, notamment sa fille Josée. À la ville, Pierre Laval est en effet un père et mari aimant et aimé. Ce cercle qu'il forme avec sa femme Eugénie, leur fille, et leur gendre René de Chambrun est ainsi très présent, au cœur de cette vie « centripète », tournant autour de la famille, de peu d'amis, de la propriété familiale à Chateldon en Auvergne. Au-delà de ce petit cercle, Pierre Laval est aussi donné à comprendre dans l'intimité de sa relation avec sa maîtresse, la femme de lettres Charlotte Charpentier, dont le témoignage, jusqu'ici inédit, est largement cité et permet de pallier l'absence de journal intime ou de journal de bord. Si Pierre Laval a peu écrit, sauf durant ses exils, sa voix est ainsi très présente au travers de nombreuses citations de discours, de procès-verbaux, d'interviews, mais aussi de témoignages de soutiens ou d'adversaires politiques. À bien des égards, cette biographie est une polyphonie dont l'historien est le chef d'orchestre. À chaque étape de son récit, Renaud Meltz s'interroge sur ce qu'était la volonté, le projet, la vision de Pierre Laval, mais aussi sur la manière dont ses contemporains les ont perçus et jugés.

Outre ces témoignages, l'ouvrage repose sur l'étude de fonds très variés : archives privées tout d'abord, dont celles de la famille Laval gérées par les Archives de la Fondation Josée et René de Chambrun, qui comportaient des dossiers inédits. De nombreux fonds officiels et privés déposés dans des archives publiques ont été également consultés (Archives nationales, Archives de la préfecture de police de Paris, archives du ministère des Affaires étrangères et du Service historique de la Défense).

Car plus que la vie privée de Pierre Laval, c'est bien sûr sa biographie politique et son parcours si singulier qui sont restitués, et avec eux le tableau des nombreux milieux sociaux et politiques qu'il a fréquentés. Renaud Meltz identifie dans son introduction trois énigmes au cœur de la vie de Pierre Laval, qu'il cherche à résoudre : il se demande comment ce « fils du peuple [...] se retourne contre la démocratie » ; comment ce pragmatique « monsieur Tout le Monde », par bien des aspects, en vient à prendre des décisions monstrueuses ; et il s'interroge sur le rôle joué par Pierre Laval dans la défaite de 1940 et la politique de Collaboration.

L'analyse des choix et du destin politiques de Pierre Laval entre 1940 et 1945, s'ils sont sans doute un des principaux attendus du lecteur, ne forment que le tiers final de ce volumineux ouvrage qui, pour éclairer cette tranche tragique de l'histoire de France, revient sur l'ensemble du parcours politique de Pierre Laval. Dans la première partie, consacrée à sa formation, on redécouvre notamment le répétiteur précaire, puis l'avocat d'extrême gauche, défendant des syndicalistes révolutionnaires, et inscrit au carnet B en 1911. La deuxième partie s'intéresse à son parcours idéologique et politique ascendant en « diagonale » entre 1919 et 1934, de l'extrême gauche à la droite. Selon un découpage qui n'est pas strictement chronologique, la troisième partie revient sur les années 1930, à travers la thématique de l'exercice du pouvoir. La chronologie des multiples responsabilités exercées par Pierre Laval au sein de la III^e République, économiques et diplomatiques notamment, est restituée avec minutie, dévoilant un fin manœuvrier, amoureux du pouvoir, et ayant des idées qui, pour l'essentiel « ne sont pas claires, ni constantes ». La quatrième partie revient sur la manière dont Pierre Laval, « le premier et le dernier des pacifistes », s'efforce de nuire au Front populaire puis de revenir au pouvoir. R. Meltz insiste sur le rôle que Laval joua dans la mort de la République et la constitution de l'État français : la journée du 10 juillet 1940 est ainsi finement reconstituée. La dernière partie traite enfin du Laval collaborationniste, indifférent au sort des Juifs livrés aux nazis, allant jusqu'à devancer les demandes nazies en livrant les enfants de Juifs étrangers de la zone non occupée, persuadé d'être l'homme de la conciliation, y compris, à la fin de la guerre, entre les Alliés et les Allemands. On suit ensuite Laval dans ses exils, dans sa cellule à Fresnes, se préoccupant jusqu'à la fin de sa postérité, à commencer par sa présence dans le *Larousse* de 1945.

Renaud Meltz explique ainsi pourquoi Pierre Laval, dont on peut estimer a priori le parcours chaotique, pluriel, complexe, estimait avoir eu jusqu'au bout une « trajectoire rectiligne », fidèle à ses premiers engagements pacifistes. Cette biographie cherche à faire comprendre comment ce fils d'aubergistes auvergnats est passé de l'avocat des anarcho-syndicalistes lyonnais, à l'une des figures en vue de la III^e République, tantôt maire, député,

sénateur et plusieurs fois président du Conseil, au point d'être proclamé en 1931 « homme de l'année » par *Time Magazine* ; avant de devenir, et de rester dans les mémoires collectives, la figure de la Collaboration avec le III^e Reich, le « mauvais génie » de Pétain, condamné à mort à la Libération et fusillé à Fresnes en 1945. De ce portrait ressort l'image d'un homme certes pacifiste, mais surtout mû par son ambition, son désir du pouvoir et de l'argent, et sans réelle doctrine. Son internationalisme initial, né de son engagement socialiste, aurait été subsumé par son patriotisme dès 1917, par crainte d'une révolution venue d'ailleurs. Son patriotisme est lui très localiste : c'est un « patriotisme de terroir », forgé dans l'amour de l'Auvergne, petite patrie de son enfance comme de sa vie d'homme. Son amour de la France est ainsi avant tout celui de son « patrimoine matériel ». L'État et les institutions nationales ne sont pour lui que des remparts aux défis et aux désordres internationaux, des outils nécessaires au maintien d'une paix qui est la seule valeur que Pierre Laval chercha à défendre avec constance. Comme le souligne R. Meltz, la question du prix de la paix, du prix acceptable pour maintenir puis retrouver la paix, s'est posée à toute une génération d'hommes politiques. Pierre Laval, s'il n'a jamais aspiré à un régime totalitaire ou fasciste pour la France, y a répondu en se faisant « fossyeur de la III^e République et parrain du nouvel État français » en 1940, ainsi que « l'invent[eur] de la collaboration ».

Au-delà du parcours de Pierre Laval, pour lequel cet ouvrage est une référence majeure, il est assurément très précieux pour l'étude de la vie politique française de tout le premier XX^e siècle. Si les titres intermédiaires permettent de se repérer avec précision, on regrette seulement le parti pris d'introductions et de conclusions concises, qui peuvent parfois laisser le lecteur un peu étourdi face aux multiples inconstances et incohérences du personnage.

Judith Bonnin

Marc Joly, *L'Europe de Jean Monnet*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Biblis », 2017, XVI-238 p.

Il s'agit de la réédition de l'ouvrage publié en 2007, augmentée d'une préface de 16 pages,

et qui comporte en outre trois annexes. Entre-temps, l'auteur a soutenu sa thèse d'histoire à l'EHESS en 2010 sous la direction de Gérard Noiriel, publiée en 2012 : *Devenir Norbert Elias : contribution à l'analyse d'un processus transnational de reconnaissance scientifique : la réception française* (Paris, Fayard, coll. « Histoire de la pensée »).

Le livre comporte deux parties, « Monnet le civilisateur » et « Jean Monnet et le processus de civilisation ». La première partie fait son lait de nombreux écrits des biographes et des institutions qui ont tenté de valoriser l'originalité de l'homme Jean Monnet et légitimé par défaut un projet européen suffisamment consensuel. Il est bien connu par exemple que J. Monnet, inspiré par son expérience de technicien et d'homme d'affaires, ne se préoccupait guère de la « légitimité démocratique » de son action. Jean Monnet s'intéressait plus à l'Euratop qu'au marché commun au moment des négociations du traité de Rome, pour des raisons essentiellement tactiques. Faut-il en conclure qu'il n'est pas « le père » du marché commun (p. 39) ? Il est avéré que les institutions européennes sont en quête de récit historique fondateur afin de consolider un consensus européen qui demeure fragile. Mais M. Joly ne surestime-t-il pas les pouvoirs du mythe de Jean Monnet ? Suffit-il à masquer la bienveillance initiale des États-Unis à l'égard des institutions européennes ? À dissimuler la dimension libérale du traité de Rome ? Est-il seul capable « de faire tenir ensemble le système européen » (p. 103) ? Ne s'agit-il pas d'amplifier le mythe pour mieux le dénoncer ?

La seconde partie repose sur une application de l'approche théorique de Norbert Elias, « l'admirable livre » pour François Furet, à l'histoire de la construction européenne dans un exposé qui se rapproche d'un cours magistral. L'auteur croise des débats multiples, comme celui de l'interprétation de la Révolution française. Au demeurant, s'il s'agit de montrer que les institutions européennes n'ont pas vocation à bouleverser l'ordre social, on peut facilement l'admettre. Les acteurs et les traités n'ont jamais présenté le projet comme une révolution mais comme une adaptation nécessaire des États-nations européens. Les trois arguments successifs ont été : la paix dans le contexte de la guerre froide, la croissance

dans les trente glorieuses, la taille nécessaire pour peser dans la mondialisation.

La première édition s'inscrivait dans le prolongement historique du moment de 2005, quand l'échec des *referenda* sur le traité constitutionnel, aux Pays-Bas et en France, interpellait fondamentalement le processus de construction européenne. M. Joly se propose de croiser « l'air du temps » avec sa connaissance approfondie de l'œuvre de Norbert Elias. Au risque de simplifier sa présentation, il montre comment ce que Jean Monnet écrit sur lui et ce que l'on écrit sur Jean Monnet (« le mythe de Jean Monnet ») sert à masquer le fait que la construction européenne est un projet des élites libérales voué à l'échec car il oppose une souveraineté européenne non fondée à des souverainetés nationales solides. Dans ce livre supposé réfléchir sur le « temps long » et qui, d'après l'auteur, n'a pas « pris une ride en dix ans », le poids du court terme, avec « le retour en force des réalités nationales », est important.

Le livre est touffu, avec de fort longues notes de bas de page qui obscurcissent le raisonnement. On remarque en passant qu'il se démarque du travail d'Antonin Cohen dans son livre au titre provocateur : *De Vichy à la Communauté européenne* (PUF, 2012). Pour M. Joly, le mot « communauté », dont A. Cohen fait le plus grand cas, apparaît peu et il est introduit par Étienne Hirsch et non par P. Uri (p. 62 et suiv.). Pour autant, les débats à propos des continuités et des ruptures entre l'avant-guerre, la guerre et l'après-guerre semblent en cours de dépassement, comme le montre par exemple l'ouvrage de Philip Nord, *Le New Deal français* (Perrin, 2016).

Le travail de M. Joly est stimulant et paradoxal sur plusieurs points. En invoquant N. Elias, il introduit l'idée que la construction européenne est le « résultat d'un long processus historique » (p. 146) et, ce faisant, lui donne un supplément inattendu de légitimité. On peut se demander en effet si les phénomènes sociologiques de la « génération Erasmus » ne relèvent pas d'un « processus de civilisation ». À force de démontrer comment les étapes de la vie singulière de Jean Monnet ont été instrumentalisées par des européistes en quête de récit européen, il partage et renforce

le sentiment que Jean Monnet est une « personnalité hors du commun » (p. 201).

Philippe Mioche

Mathieu Dubois, *Les Conséquences économiques de Mai 68. Du désordre social français à l'ordre monétaire européen*, Bruxelles, Peter Lang, 2018, 326 p.

Auteur d'une thèse sur les années 1968 dans les organisations de jeunesse des partis politiques en France et en RFA (1966-1974), M. Dubois publie ici sa recherche postdoctorale, toujours consacrée à une histoire connectée franco-allemande de cette période, mais portant cette fois-ci sur le conflit de Mai 68 et ses suites. S'appuyant sur des sources d'archives françaises et allemandes, ainsi que sur une abondante littérature secondaire, l'auteur retrace les rapports franco-allemands sur fond de protestations sociales, de crise du système monétaire international, et de construction européenne, de 1966 à 1973. Le sujet est particulièrement sensible car 1968 marque le début de l'affirmation de la RFA sur le plan monétaire. Cette renaissance allemande est durement ressentie en France. Elle constitue l'une des motivations de la construction d'une Europe monétaire, qui commence de manière progressive à cette époque, car elle est vue à Paris comme le moyen de combler ce retard face à Bonn, en l'atténuant par l'européanisation de ce privilège allemand.

Au croisement de l'histoire des relations internationales, de l'histoire économique et financière, et de l'histoire franco-allemande, l'ouvrage débute par une utile mise au point sur les contrastes entre les deux pays. La RFA a bénéficié d'une monnaie stable liée à une puissance exportatrice ancienne, deux éléments qui font défaut à la France. Les deux pays se rapprochent dans les années 1960, en devenant chacun le premier partenaire commercial de l'autre, après des années marquées du sceau de la domination géopolitique d'un partenaire sur l'autre.

Le bilan économique de Mai 68 apparaît contrasté. À court terme, il semble peu significatif sur le plan macroéconomique : les retards de production ont été comblés par l'emballage de la croissance qui a suivi le mouvement et les hausses de salaires ont été très fortes

en RFA en 1969, ce qui a comblé l'écart avec la France. Sur le plan monétaire, la crise de confiance envers le franc est plus durable. Sur le plan structurel, M. Dubois souligne que l'année 1968 inaugure une période favorable aux salaires, en termes de partage des richesses, et ce jusqu'au tournant de 1983. Le retour progressif à la liberté des prix, salaires et changes initié par de Gaulle est abandonné jusqu'aux années 1980.

Les débuts de la construction de l'Europe monétaire sont insérés dans les suites douloureuses des tensions monétaires franco-allemandes consécutives à Mai 68, de Gaulle refusant de dévaluer en novembre 1968 et considérant le soutien allemand comme insuffisant. Dès 1969, Pompidou dévalue et relance la construction européenne au sommet de La Haye. Il accepte l'élargissement

au Royaume-Uni, bien utile pour équilibrer un partenaire allemand peu flexible. Mais, peu après, les désaccords monétaires franco-allemands rebondissent avec la crise du système de Bretton Woods : les Français souhaitent conserver les changes fixes alors que les Allemands optent rapidement pour les changes flexibles, qui s'imposent finalement. Le déséquilibre et le décalage franco-allemands perdurent ainsi. Il fallut attendre une période ultérieure, non traitée dans le livre, celle des compromis entre Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt autour du SME, pour voir ces éléments se régulariser. Le livre de M. Dubois, de par son approche comparative, connectée et internationale, permet de resituer la première étape, douloureuse, du chemin chaotique ayant conduit à l'union monétaire.

Laurent Warlouzet